[3] Dans tous les cas une justification récente du travail du conjoint ; travail actuel ou prévu au 01/09/2021 (*promesse d'embauche*).

Éventuellement, en plus, une justification du domicile si le rapprochement se fait sur la résidence privée.

Un certificat de mariage ou copie du livret de famille, ou une attestation de Pacs.

Pour les Pacs, il faut, outre le document du tribunal prouvant l'engagement dans un Pacs, un extrait de naissance du/de la partenaire avec mention du lieu et de la date du Pacs.